



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250114-2025\_1401\_001-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

**Absents excusés :** Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : **14**

Conseillers présents : **13**

Quorum : **8**

Date convocation : 10/01/2025

**N° délibération : 2025-14.01-001**

---

**Objet : Convention de subvention de fonctionnement avec la société API DISTRIBUTION SAS**

---

**Il est préalablement exposé ce qui suit :**

La société API sollicite la commune dans le cadre de l'installation d'une supérette sur son territoire.

Le projet consiste dans la mise en place d'une supérette autonome, ouverte sept jours sur sept et disposant des produits de consommation les plus courants, produits alimentaires frais, surgelés, ambients, hygiène et droguerie, ainsi que d'une sélection de produits locaux. La société API, par son concept innovant de distribution alimentaire, apporte un nouveau type de service dans les communes qui en sont, pour l'instant, dépourvues. Elle se spécialise dans les services au monde rural.

La Commune est une commune rurale, dépourvue de commerces alimentaires et ses habitants sont contraints d'effectuer plus de 7kms (hypermarché HYPER U) pour pouvoir se rendre dans le magasin le plus proche.

Compte tenu de la carence de l'initiative privée, la Commune a souhaité apporter une aide financière de fonctionnement de la Société API pour permettre l'installation de la supérette.

La convention a pour objet de prévoir les modalités selon lesquelles une subvention de fonctionnement d'un montant de trois mille euros (3 000€) sera versé à la Société API par la Commune permettant de couvrir une partie des coûts de fonctionnement de la supérette de la Société API sur le territoire de la Commune. Il est précisé que le versement de cette subvention interviendra en une seule fois.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :**

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **14 JANVIER 2025**

Envoyé en préfecture le 16/01/2025  
Reçu en préfecture le 16/01/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20250114-2025\_1401\_001-DE

- **VALIDE** le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000€

Et

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de subvention de fonctionnement avec la Société API distribution SAS.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 16/01/2025  
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

Envoyé en préfecture le 18/01/2025

Reçu en préfecture le 18/01/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250114-2025\_1401\_002-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

**Absents excusés :** Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2025-14.01-002**

Conseillers en exercice : **14**  
Conseillers présents : **13**  
Quorum : **8**  
Date convocation : 10/01/2025

**Objet : Attribution pour la mise à disposition à la Société Mayenne Ombrières des parkings de la salle polyvalente de la commune de Commer en vue de la réalisation de trois auvents photovoltaïques**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-5, L2121-29, L2122-21 ;

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4 ;

**Vu** la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du 24 mai 2024.

La commune a ainsi été sollicité pour l'installation et l'exploitation d'ombrière sur la parcelle précisée ci-dessous :

Le site du complexe sportif situé sur deux parcelles cadastrales peut accueillir trois auvents photovoltaïques de dimensions :

- Ombrière 1 : 23.19 m x 12.32 m
- Ombrière 2 : 27.84 m x 12.32 m
- Ombrière 3 : 32.24 m x 23.19

La puissance installée est de 282 kWc sur les ombrières pour une surface d'environ 1270 m<sup>2</sup>, bac acier sous panneaux sur le boulodrome, non bardable.

| Nom du site               | Adresse        | Parcelle cadastrale | Superficie          | Puissance |
|---------------------------|----------------|---------------------|---------------------|-----------|
| Parking Salle Polyvalente | COMMER (53470) | OB 1084 et 0987     | 1270 m <sup>2</sup> | 282 kWc   |

**Vu** l'avis de publicité publié le 11 décembre 2024 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine public ;

**Vu** l'absence de proposition concurrente à l'expiration du délai de publicité ;

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

**Considérant** que la société Mayenne Ombrières a manifesté son intérêt pour réaliser un projet de développement d'énergies renouvelables sur des emprises du domaine public

**Considérant** qu'aucune autre proposition n'a été transmise pour ce projet,

**Considérant** que la commune souhaite donner une suite favorable à ce projet

**Sur proposition du maire, le conseil municipal délibère, à main levée et à l'unanimité :**

**Article 1 :** Après lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, décide d'attribuer à la Société Mayenne Ombrières l'usage des Ombrières en vue de la réalisation de trois ombrières photovoltaïques. (Sous réserve que le conseil d'administration de Mayenne Ombrières valide cet investissement, que le tarif de rachat de l'électricité soit au moins égal à 105.2 €/MWh et que chacun des coûts de raccordements au réseau soient inférieurs à 12 000 €).

**Article 2 :** Approuve la mise à disposition du foncier par convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels à la Société Mayenne Ombrières.

**Article 3 :** Décide de retenir pour trois auvents photovoltaïques sur le site du parking de la salle polyvalente.

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur les sites, Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle de 200 € HT/an sur 30 ans.

**Article 4 :** Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant (signature de la convention d'occupation...)

Le secrétaire,

Aline LEBRETON



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 18/01/2025  
Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

Envoyé en préfecture le 18/01/2025

Reçu en préfecture le 18/01/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250114-2025\_1501\_003-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

**Absents excusés :** Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2025-14.01-003**

Conseillers en exercice : **14**  
Conseillers présents : **13**  
Quorum : **8**  
Date convocation : 10/01/2025

---

**Objet : Subvention 2025- association DON DU SANG ADSB 53470-**

---

L'association du don du sang « ADSB 53470 » sollicite la municipalité pour le versement d'une subvention au titre de l'année 2025.

Cette association étant en partie commeroise, le maire propose de verser une subvention d'un montant de 75 €.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention au titre de l'année 2025 à l'association « ADSB 53470 » pour un montant de 75 €.**

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 18/01/2025  
Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

Envoyé en préfecture le 18/01/2025

Reçu en préfecture le 18/01/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250114-2025\_1401\_004-DE

SLO

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

**Absents excusés :** Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 10/01/2025

**N° délibération : 2025-14.01-004**

**Objet : Subvention AMICALE LAIQUE et asso ETOILE BLEUE section foot-**

L'Amicale Laïque et l'Etoile Bleue de Commer section football s'associent à nouveau cette année pour organiser la quatrième édition de « Commer en fête » qui aura lieu le 26 et 27 mai 2025.

Dans le cadre de cette manifestation, les deux associations sollicitent comme l'an passé une subvention exceptionnelle afin de palier à diverses dépenses d'équipements.

Le maire propose d'allouer à chacune des associations une subvention d'un montant de 250 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, le versement d'une subvention d'un montant de 250 € à chacune des associations.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 18/01/2025  
Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

Envoyé en préfecture le 18/01/2025

Reçu en préfecture le 18/01/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250114-2025\_1401\_005-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

**Absents excusés :** Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2025-14.01-005**

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 10/01/2025

**Objet : demande de chantier ARGENT DE POCHE pour la mise en place de  
« Commer en Fête »**

L'Amicale Laïque et l'Etoile Bleue de Commer section football sollicitent la municipalité pour attribuer éventuellement un contrat argent de poche "Commer en Fête" pour que les jeunes puissent aider au niveau de l'organisation.

Par soucis d'équité entre les bénévoles, le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, décide à la majorité avec 7 contre, 6 abstentions et 1 pour de ne pas mettre en place un chantier argent de poche « Commer en Fête ».

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 18/01/2025  
Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

Envoyé en préfecture le 18/01/2025

Reçu en préfecture le 18/01/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250114-2025\_1401\_006-DE

SLO

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

**Absents excusés :** Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 13

Quorum : 8

Date convocation : 10/01/2025

**N° délibération : 2025-14.01-006**

---

**Objet : FIBRE mairie : devis pour passage de gaines**

---

Loïc JORRE, conseiller municipal délégué, rappelle que lors du conseil municipal du 19 décembre 2024, la société AUDIT TELECOM a été retenue pour le passage de la fibre et les équipements téléphoniques pour les services de la mairie.

Dans le cadre de l'installation de la fibre, il est nécessaire d'installer des gaines. La société AUDIT TELECOM a établi un devis pour cette prestation d'un montant de 915€ H.T.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée et à l'unanimité, ne donne pas suite au devis d'un montant de 915€ H.T. proposé par la société AUDIT TELECOM.**

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël

Delahaye

Date de signature : 18/01/2025

Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

Envoyé en préfecture le 18/01/2025  
Reçu en préfecture le 18/01/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20250114-2025\_1401\_007-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

**Absents excusés :** Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 10/01/2025

**N° délibération : 2025-14.01-007**

---

**Objet : ASSAINISSEMENT – contrat d'entretien des 3 postes de relevage**

---

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au maire chargée de l'assainissement, informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au renouvellement du contrat d'entretien des 3 postes de relevage.

Me BEAUDOUIN présente le devis de la société LEVRARD d'un montant de 705€ H.T pour réaliser cette prestation.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée et à l'unanimité, valide le devis de la société LEVRARD pour un montant de 705€ H.T.**

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 18/01/2025  
Qualité : Maire de Commer

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

**Absents excusés :** Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 10/01/2025

**N° délibération : 2025-14.01-008**

---

**Objet : Admission en non-valeur sur le BUDGET ASSAINISSEMENT 2025**

---

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au maire, informe le conseil municipal que le comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des créances suivantes:

| CREANCIERS           | MONTANT TTC |
|----------------------|-------------|
| ████████████████████ | 693,45 €    |
| ████████████████████ | 23,93 €     |

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée et à l'unanimité, valide les admissions en non-valeur ci-dessus pour un montant total de 717,38€ sur le budget assainissement.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON



Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 18/01/2025  
Qualité : Maire de Commer



L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

**Absents excusés :** Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBRON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 13

Quorum : 8

Date convocation : 10/01/2025

**N° délibération : 2025-14.01-009**

**Objet : Construction salle polyvalente bas carbone— demande de subvention DETR et DSIL 2025**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les différentes aides sollicitées pour le projet de création de la salle polyvalente. A la demande de Monsieur le sous-préfet, la collectivité doit déposer un nouveau dossier au titre de la DETR (dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2025.

Il propose de solliciter pour 2025 les subventions DETR et DSIL et valider le plan de financement présenté ci-dessous :

| Dépenses :                                | Recettes :                                  |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------|
| - Travaux : 1 197 653,62 € HT             | - DETR/DSIL : 300 000,00 €                  |
| - Maitrise d'œuvre : 111 190,41 € HT      | - Région : 75 000,00 €                      |
| - Frais études et autres : 41 482,43 € HT | - Conseil départemental : 96 220,00 €       |
|                                           | - EPCI : 146 968,00 €                       |
|                                           | - collectivité (fonds propres) 132 138,46 € |
|                                           | - Collectivité (emprunt) : 600 000,00 €     |
| <b>Total : 1 350 326,46 € HT</b>          | <b>1 350 326,46 € HT</b>                    |

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée,

→ Valide le plan de financement présenté,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 14 JANVIER 2025**

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250114-2025\_1401\_009-DE



**→ Sollicite auprès du préfet la DETR et la DSIL 2025 au titre de « réhabilitation, restauration, entretien ou construction des bâtiments communaux ou intercommunaux »**

**→ Autorise le maire à déposer toutes les demandes de subventions relatives à ce projet auprès d'autres instances**

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 06/02/2025  
Qualité : Maire de Commer

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

Envoyé en préfecture le 22/02/2025  
Reçu en préfecture le 22/02/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20250114-2025\_1401\_010-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Benjamin JENNESSON, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

**Absents excusés :** Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2025-14.01-010**

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 10/01/2025

---

**Objet : SALLE POLYVALENTE – validation devis ENEDIS**

---

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal le devis de la société Enedis d'un montant de 19 357,80€ HT en lien avec le projet de salle polyvalente.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Enedis d'un montant de 19 357,80€ HT.**

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 22/02/2025  
Qualité : Maire de Commer